
SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2006 ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2007

À une séance spéciale tenue le 21 décembre 2006, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil de Ville, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 50 personnes sont présentes dans la salle le 21 décembre 2006.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du budget 2007
- 3- Approbation du programme triennal d'immobilisations
- 4- Période de questions des citoyens
- 5- Période d'intervention des membres du conseil
- 6- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-553, point no 1, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2006
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère district no 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller district no 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 décembre 2006 soit accepté tel que présenté.

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Référence : article 326 Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)

CONSIDÉRANT QUE l'adoption définitive du budget de la Ville de Québec est une prémisses à l'adoption du budget de l'agglomération de Québec qui elle-même est nécessaire à l'établissement puis l'adoption d'un budget de proximité le plus avantageux qui soit pour les citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la séance du budget de l'agglomération de Québec a été ajournée une première fois le 20 décembre 2006 lors de la séance de 17 h 00 puis une seconde fois le 21 décembre 2006 lors de la séance de 16 h 00 par un report de ladite séance à 16 h 00 le 22 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'a d'autre choix que d'ajourner sa propre séance du budget à 19 h 30 le 22 décembre 2006 dans l'espérance de l'adoption préalable du budget de l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ajournement est la procédure appropriée afin d'éviter les délais et les coûts inhérents à la publication inutile dans les journaux locaux d'un nouvel avis de 8 jours;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller district no 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller district no 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'ajourner la séance spéciale du conseil de ville concernant l'adoption du budget et le P.T.I. à 19 h 30 le 22 décembre 2006;

Ce 21e jour de décembre 2006 à 19 h 40.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



REPRISE DE LA SÉANCE

Référence : article 326 Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)

CONSIDÉRANT l'adoption du budget de l'agglomération de Québec et du P.T.I.;

À LA REPRISE à 19 h 30 le 22 décembre 2006, tous les membres du conseil présents forment quorum :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 55 personnes sont présentes dans la salle le 22 décembre 2006 lors de l'ajournement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

De reprendre les délibérations de la présente séance.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- ADOPTION DU BUDGET 2007

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-554, point no 2, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2006
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation audiovisuelle des modalités du budget 2007 par les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la présentation par le Maire du budget du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du budget 2007 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-555, point no 3, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2006
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation audiovisuelle des modalités du Programme triennal d'immobilisations P.T.I. par les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la présentation par le Maire du Programme triennal d'immobilisations P.T.I. du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2007-2008-2009 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

(relative aux points précités exclusivement)
Point no 4, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2006



5- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Point no 5, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2006



6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-556, point no 6, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2006
RÉFÉRENCE :

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance spéciale concernant le budget de ce 22^e jour de décembre 2006 à 20 h 45 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Me Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, greffier